

PROTECTION DE L'ENFANCE

LE DÉPARTEMENT, L'ADSEAM, ET L'ARS NORMANDIE SIGNENT UN CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Mercredi 21 juin, le Département de la Manche, l'association départementale de la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche (ADSEAM) de Saint-Lô, et l'agence régionale de santé de Normandie (ARS), vont signer un accord de cinq ans destiné à fixer sur plusieurs années des orientations et des objectifs avec pour finalité l'amélioration continue de la protection de l'enfance.

Cette contractualisation conjointe permettra de favoriser le décloisonnement entre les différentes missions des établissements sociaux et médico-sociaux et ainsi permettre d'apporter des réponses transversales aux enfants accompagnés.

L'association ADSEAM met notamment en œuvre, deux actions phares du projet de mandature 2022 – 2028 du Département de la Manche, à savoir :

- la création de douze places en maison d'enfants à caractère social ;
- la création de 100 mesures d'actions éducatives en milieu ouvert renforcées.



JEAN MORIN
Président du Département de
la Manche



GILLES BIGOT
Président de l'ADSEAM



THOMAS DEROCHE
Directeur général de l'ARS de
Normandie

vous convient à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'association départementale de la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche (ADSEAM),

Le mercredi 21 juin à 16h,
à l'ADSEAM sise 64 Rue de la Marne – 50 000 SAINT-LÔ



« Dans le cadre des missions de solidarité qui lui sont confiées, le Département est un acteur clé des politiques menées en faveur de l'enfance et de la famille. La prévention, l'accompagnement des familles et la protection des enfants sont une priorité et constituent un enjeu majeur pour le Département de la Manche », Jean Morin, Président du Département de la Manche.

UN CONTRAT POUR 5 ANS

Dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), l'ADSEAM, au titre du Département, gère :

- des services d'accompagnement de la jeunesse, soit :

▪ au titre de l'hébergement, cinq foyers éducatifs :

foyer éducatif Briand (Cherbourg) – onze/quatorze ans - huit places en foyer

foyer Beuzeville (Equeurdreville) quatorze/18 ans - neuf places en foyer et quatre places en logement autonome

foyer éducatif La Guérie (Coutances) – 14/18 ans - onze places et quatre places en logement autonome

foyer éducatif Beausite (Saint Pierre de Coutances) – 11/14 ans - six places en foyer

à Saint-Lô, ouverture en octobre 2023 : foyer éducatif – 14/18 ans - dix places en foyer et deux places studios attenant au foyer et un studio dédié aux travail avec les familles.

▪ au titre de l'accompagnement au retour : six mesures / prestations rattachées aux foyers éducatifs ;

▪ au titre du service d'accompagnement éducatif et d'insertion (SAEI) :

• accompagnement avec hébergement, huit prestations / mesures (5 dans le nord Cotentin, 3 dans le centre et sud Manche)

• accompagnement sans hébergement, 39 prestations / mesures (20 dans le nord Cotentin, 19 dans le centre et sud Manche)

▪ au titre du centre d'activités scolaires et d'insertion professionnelles (CASIP) de Cherbourg-en-Cotentin : quatorze places, dont huit places pour des externes ;

▪ au titre des familles d'accueil spécialisées (3 jeunes âgés entre 6 et 18 ans, réparties chez deux familles d'accueil, 8 jeunes en collectif âgés entre 3 et 10 ans [ouverture en octobre 2023])

- des services de milieu ouvert, soit : 900 mesures d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et 100 mesures d'actions éducatives en milieu ouvert renforcées (AEMOR), mises en œuvre en mai 2023. La création de ces mesures AEMO renforcées correspond à un engagement du Département, dans le cadre du contrat départemental de la protection et prévention.

Le Département attribue des moyens pour le fonctionnement de l'ensemble de ces dispositifs.

ZOOM SUR LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS (CPOM)

Signé pour une durée de 5 ans, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) est destiné aux associations gestionnaires d'établissements de santé et médico-sociaux. Il leur permet d'adapter et de diversifier les accompagnements, leurs modalités, au regard du projet de vie des bénéficiaires. Le CPOM offre également des perspectives en matière budgétaire et d'investissements. Il est signé pour une durée de cinq ans, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Concrètement, celui-ci permettra de nouvelles mesures :

• pour les services d'accompagnement de la jeunesse, l'ouverture du foyer éducatif de Saint-Lô de douze places, à compter d'octobre 2023. L'effectivité de ces douze places répond au projet de mandature 2022-2028 – création de places supplémentaires en maison d'enfants à caractère social.

Lors de l'assemblée départementale du 24 mars 2023 a été précisé que sur l'effectivité de douze places supplémentaires, le foyer de Coutances fera l'objet de travaux permettant la mise en œuvre de deux unités de six places chacune.

- pour les services de milieu ouvert : mise en œuvre de 100 mesures d'actions éducatives en milieu ouvert renforcées AEMOR, à compter de mai 2023.

ZOOM SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Département se mobilise en faveur de la protection de l'enfance, et avant tout sur la prévention, pour accompagner les parents, ou prévenir la maltraitance, avec notamment les assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Il met donc en place, dans un cadre administratif et avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale, des **mesures d'aides éducatives à domicile (AED)** ou propose l'action de **techniciennes en intervention sociale et familiale (TISF)**. Il apparaît parfois nécessaire que des enfants soient confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Si les détenteurs de l'autorité parentale se mobilisent insuffisamment ou s'ils refusent de se mobiliser, le Département peut saisir l'autorité judiciaire. Celle-ci peut ainsi mettre en place une **action éducative en milieu ouvert (AEMO)**. Il s'agit ainsi de faire cesser le danger menaçant l'enfant, d'apporter une aide et un soutien à la famille pour lui permettre de surmonter ses difficultés.

Lorsque l'ASE décide d'un placement de mineurs ou de la mise en place de mesures éducatives, elle doit pouvoir s'appuyer sur différentes solutions. C'est pourquoi, **en plus des assistants familiaux, le Département travaille avec des structures d'accueil collectif partenaires ou associations dont l'ADSEAM fait partie.**

Dans chacune de ces actions, le Département agit dans le souci permanent de protéger l'enfant et de le maintenir, autant que possible, dans son environnement familial.

En 2022, le Département a consacré un budget de 71 078 514 € à la protection de l'enfance.